

SEDVNUM



NOSTRUM

Bulletin No 8

1974



NEZ AU VENT

Nos remerciements vont aux établissements représentés dans ce Bulletin ainsi qu'à l'imprimeur qui nous ont obligeamment payé les clichés.



Il s'agit aujourd'hui de dénombrer les belles enseignes qui pendent à d'élégantes potences de fer forgé, créations naïves ou adroites, selon l'artiste et l'époque, signalant généralement des débits de boissons ou des commerces aux noms évocateurs.

Allez trouver une illustration convenable pour désigner nos grands bazars modernes ! Vous vous rabattrez, en désespoir de cause, sur des initiales ou des sigles fort peu lisibles. Et surtout pas esthétiques.

Tandis que des raisons sociales telles que "Hôtel du Soleil", de la "Couronne", "Café des Châteaux", du "1er Août", du "Cheval Blanc" permettent de créer des enseignes parlantes à propos desquelles l'imagination du ferronnier d'art peut librement s'exercer.

Qu'on ne l'oublie pas : l'enseigne remonte à la plus haute antiquité.

Les Grecs désignaient déjà l'établissement public par des emblèmes variés. Les *leskaï* étaient des hôtelleries ; les *pandokeia* étaient réservées aux étrangers ; les *kapelia* n'avaient pas bonne réputation car on y rencontrait mauvais garçons et filles de joie ; enfin les *oïnonos*, simples tavernes où boire du vin résiné se signalaient par une pomme de pin, pour ce que les tonneaux étaient enduits de résine. Il est intéressant d'apprendre que cet emblème a traversé les âges et que l'auberge de la "Pomme de Pin" est encore fort répandue de nos jours.

Les Romains ont suivi l'exemple en compliquant encore le système. Puis le Moyen-Age a fait ample usage du procédé, multipliant et généralisant les œuvres d'art populaire dont certaines constituent de véritables merveilles.

Sait-on aussi que l'expression péjorative de "bouchon" pour désigner un estaminet de tenue douteuse perpétue simplement le souvenir de l'enseigne primitive des débits de vin, constituée tout bonnement d'un "bouchon", ou tampon, ou bouquet d'herbe fiché devant la porte ?



NEZ AU VENT

Pour avoir lu certaine fable de La Fontaine où l'astrologue tombait dans un puits, bien des gens circulent en ville en regardant à terre ou, du moins, sans prendre grand souci de contempler les façades.

Il nous faut vraiment un fait extraordinaire pour retenir notre attention sur des objets si familiers qu'ils semblent ne plus exister.

L'expérience est aisée à faire, demandez à votre entourage d'énoncer le nombre des fontaines en ville de Sion et de les situer. Vous serez étonné du résultat. Vous-même, d'ailleurs, pouvez-vous répondre ?

Aujourd'hui nous nous proposons de lever un peu la tête et de découvrir ces œuvres d'art populaire ou artisanal que sont les enseignes.

Non, nous ne parlons pas des réclames lumineuses ni des plaques émailées aux couleurs d'affiches qui hurlent sur certains immeubles, blessent la vue et sont une insulte au bon goût.



Grâce à la ferveur de commerçants avisés, grâce à la force de la tradition, grâce enfin, à l'adresse d'artisans amoureux d'un travail de qualité l'enseigne ouvragée a toujours sa place dans notre cité.

La municipalité a fait preuve de sagesse et de goût en édictant dans le règlement communal des constructions, quelques articles traitant des enseignes :

l'art. 107 interdit les enseignes de nature à compromettre l'aspect ou le caractère d'un site ; l'art. 128 soumet la pose d'enseignes à l'autorisation municipale ; l'art. 129 stipule que les enseignes doivent être maintenues en bon état et autorise la municipalité à procéder elle-même à l'entretien, aux frais des propriétaires, si ceux-ci montrent de la négligence ; l'art. 134 enfin donne à la municipalité le droit d'interdire toute enseigne qui nuirait à l'esthétique de l'immeuble ou du quartier.

En agissant ainsi nos autorités ont eu le souci du bien public en sauvegardant l'allure générale de la cité dont l'embellissement intéresse tout un chacun.

Il faut donc marquer aussi notre reconnaissance aux propriétaires qui ont su maintenir le renom de leur commerce par des œuvres d'art qu'ils offrent ainsi gratuitement au public. Partout où cela est possible, il conviendrait d'encourager les intéressés à créer de nouvelles enseignes dans la ligne d'une tradition séculaire, ce qui n'empêche nullement l'artisan de rénover le genre en donnant libre cours à son imagination.

Tradition n'est pas synonyme de sclérose.

Invention ne veut pas dire chambardement.

D'un heureux équilibre entre les deux peut se développer un art vivant traduisant admirablement notre filiation et notre originalité pour une meilleure qualité de vie dans notre cité.

M. Deléglise



CONCOURS No 7 Pour mieux connaître sa ville

Faire découvrir la cité pour mieux l'apprécier, tel est l'objet de notre concours. Par ce merveilleux moyen qu'est la technique photographique, nous reproduisons ci-contre un détail architectural ou artistique qu'il faut reconnaître et savoir situer sur le territoire de la commune de Sion, sans oublier les vieux quartiers de Bramois et d'Uvrier.

Conditions et règlement :

1. Le concours est ouvert aux membres de SN et à tous les habitants de la commune de Sion.
2. La réponse, avec nom et adresse de l'expéditeur, est à envoyer sur simple carte postale à Sedunum Nostrum, Jean-Marc Biner, Petit-Chasseur 11, 1950 Sion.
3. Délai d'envoi : 15 nov. 74, date du timbre postal.
4. Un tirage au sort départagera les gagnants : du 1er prix Fr. 50.- ; du 2e Fr. 30.- du 3e Fr. 20.-
5. La décision du jury est sans appel.

Question :

Où se trouve cette enseigne ?

Réponse au concours No 6 : Rue Ambuel.

Gagnants : Mlle Françoise Rombaldi, Sion, 1er prix ; Mlle Christine Duroux, Sion, 2e prix ; M. Gaspard Lorétan, Sion, 3e prix.

Nos objectifs :

En cours :

- Inventaire des maisons de la vieille ville (réalisé : quartier des Tanneries et quartier Lombardie I).
- Restauration de la maison de Platea (Zermatten) à la rue du Collège.

A court terme :

- Restaurer la fresque (XVIIe s.) de la pharmacie Uffebort, à la rue de la Lombardie.

A long terme :

- Restaurer la maison Penaudier à la rue des Châteaux.
- Restaurer la maison Fiorina et consorts à la rue de la Lombardie.
- Etudier le rétablissement de la circulation piétonnière dans la vieille ville.

Nos publications

1. O. Curiger, *L'Hôtel de Ville de Sion*, Sion, 1971 ; 80, 28 p. + LXII pl., ill. Histoire et description.
 2. A. Donnet, *Guide artistique illustré de Sion*, Sion, 1972 ; 80, 112 p. ill.
 3. A. Donnet, *Illustriert Kunstführer von Sitten*, Sitten, 1973 ; 80, 112 p. ill.
- En vente dans les librairies de la place, dans les kiosques, à l'Office du Tourisme et au musée de Valère.

APPEL A NOS LECTEURS

Sedunum Nostrum est une société dont le but principal est la sauvegarde de la cité historique et artistique. Adhérez donc à notre mouvement, car nous aider c'est participer activement au développement de la cité.

Adresse : SEDUNUM NOSTRUM, 9, rue des Vergers, 1950 Sion
C.C.P. : 19 - 9921

Cotisations : Fr. 10.- par personne - Fr. 5.- étudiants, apprentis -
Fr. 50.- sociétés, associations

Imprimerie R. Curdy SA, Sion

Photos et création : J.-M. Biner

